KBC Groupe
Société anonyme
Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles
TVA BE 403.227.515 RPM Bruxelles

Assemblée générale annuelle des actionnaires du **mercredi 4 mai 2016,**

qui s'est tenue au siège social sis avenue du Port 2, 1080 Bruxelles

PROCÈS-VERBAL

L'assemblée débute à 10 heures sous la présidence de Monsieur Thomas LEYSEN, Président du Conseil d'administration.

Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Johan TYTECA, et l'assemblée désigne comme scrutateurs M.M. Thomas DEBACKER et Wilfried KUPERS qui, avec le président de l'assemblée, constituent le bureau.

Ont été déposés au bureau :

1. le texte de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au commissaire ;

2. les preuves de la publication des convocations au Moniteur belge et dans les quotidiens, à savoir :
   - au Moniteur belge du 31 mars 2016 ;
   - dans les journaux De Standaard et Le Soir du 31 mars 2016 ;

3. la liste de présences, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, lesquels ont, afin de pouvoir prendre part à l'assemblée, observé les prescrits des articles 27, 28 et 30 des statuts.

Ces documents sont paraphés et signés par l'ensemble des membres du bureau ; ils seront, au même titre que les procurations, conservés avec le procès-verbal de la présente assemblée.

Une convocation a été envoyée le 31 mars 2016 à tous les actionnaires nominatifs et au commissaire, par courrier ordinaire. Les administrateurs ont été convoqués le 31 mars 2016 également par lettre envoyée à l'aide d'un moyen de communication électronique que la Société utilise, avec l'accord du Conseil d'administration, pour l'envoi de documents à ses administrateurs.

Ont notamment été joints en annexes à ces convocations les comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2015, le rapport d'audit du commissaire relatif aux comptes annuels non consolidés, le Rapport annuel 2015 composé notamment du rapport annuel combiné du Conseil d'administration, des comptes annuels consolidés et du rapport d'audit du commissaire relatif aux comptes annuels consolidés.

Ces annexes ont également été transmises aux actionnaires qui en ont fait la demande auprès de la société.

Les convocations ont en outre été publiées au Moniteur belge et dans les journaux De Standaard et Le Soir du 31 mars 2016.

Ces convocations ont également été publiées sur le site Internet de la société (www.kbc.com) à partir du 31 mars 2016, au même titre que toutes les informations qui doivent légalement être mises à disposition des actionnaires sur le site Internet.

Enfin, les convocations ont été publiées dans les médias et sur le site Internet d'Euronext.

Le bureau constate donc que l'assemblée a été régulièrement convoquée.

Le président communique encore qu'en vertu de l'A.R. du 27 novembre 1973 portant réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprises, la direction a communiqué au Conseil d'entreprise les informations annuelles exigées le 15 avril 2016.

Le capital social de la Société est donc désormais représenté par 418.087.058 actions sans indication de valeur nominale.

Sur la base des informations reprises sur la liste de présences, il est constaté que 301.651.821 actions assorties du droit de vote, représentant 72,15% du capital social, participeront à la présente assemblée générale annuelle.

Quelques administrateurs, le commissaire de la société, différents membres de la presse, quelques salariés de la société et un certain nombre d'étudiants de l'Artesis Plantijn Hogeschool Antwerpen assistent également à l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée prend connaissance de ces communications et constate qu'elle est régulièrement composée et qu'elle peut donc dûment et valablement statuer sur l'ensemble des points repris à l'ordre du jour.

Le président parcourt l'ordre du jour et l'assemblée décharge le président de lui en donner lecture intégrale.

Johan Thijs commente devant l'assemblée : le rapport annuel combiné du Conseil d'administration et les comptes annuels non consolidés et consolidés relatifs à l'exercice 2015. Il explique les principales évolutions au sein de l'entreprise. L'année écoulée est celle durant laquelle KBC a su intégralement rembourser l'aide reçue des autorités.

Le président remercie Johan Thijs et le Comité de direction, le management et les 38.000 collaborateurs du groupe KBC pour les résultats obtenus.

Le président, qui préside également le Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération. Il explique, à l'appui de diapositives, la rémunération des administrateurs non exécutifs et des membres du Comité de direction.

Le président donne la parole au secrétaire qui, à l'aide d'une image projetée à l'écran, explique l'utilisation du connecteur IML comme micro.

Les actionnaires sont invités à poser des questions : il n'y a aucune question.

Le président indique que l'on peut à présent procéder au vote.

Le président indique que chaque action donne droit à un vote et que les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix.

Le président explique que le scrutin sera électronique. Les équipements et procédures utilisés pour celui-ci ont été préalablement rigoureusement testés, sous la surveillance de l'équipe Audit ICT du Corporate Audit, laquelle a confirmé le fonctionnement correct et l'intégrité du système. L'équipe Audit ICT assure également la surveillance du scrutin durant la présente assemblée.

Le Président souligne que la nature du vote des actionnaires qui avaient déjà préalablement communiqué leurs intentions de vote à la Société a déjà été introduite dans le fichier de données de ce système de scrutin électronique et qu'elles sont automatiquement ajoutées aux votes exprimés en séance.

Le résultat des votes est consigné dans le procès-verbal de la présente assemblée. Les montants totaux exacts de l'ensemble des voix exprimées seront consignés dans une annexe au présent procès-verbal, qui en fait partie intégrante.

Le président donne ensuite la parole au secrétaire qui, à l'aide d'une image projetée à l'écran, explique en détail le fonctionnement du système de scrutin.

Le président parcourt les trois premiers points de l'ordre du jour. Il se réfère à l'explication précédemment fournie concernant le rapport annuel combiné du Conseil d'administration et les comptes annuels non consolidés et consolidés. Il commente les rapports d'audit du commissaire mentionnés au point 2 de l'ordre du jour.

Il constate donc que l'assemblée générale annuelle a pris connaissance
- du rapport annuel combiné du conseil d'administration,
- des rapports du commissaire et
- des comptes annuels consolidés.

L'assemblée adopte ensuite les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les comptes annuels non consolidés de KBC Groupe SA clôturés au 31 décembre 2015 sont approuvés.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99.88	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La proposition d'affectation des bénéfices de KBC Groupe SA relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, à savoir qu'aucun dividende ne serait distribué, et que la participation des salariés s'élèverait à 11.470.170,52 EUR est approuvée.

La deuxième résolution proposée implique que l'assemblée marque son accord avec la répartition du solde bénéficiaire à affecter de 5.338.141.373,33 EUR, qui correspond au bénéfice de l'exercice à affecter, d'un montant de 2.180.536.070,87 EUR et au bénéfice reporté du précédent exercice, d'un montant de 3.157.605.302,46 EUR, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice à affecter	2.180.536.070,87
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	3.157.605.302,46
Solde bénéficiaire à affecter	5.338.141.373,33
Dotation aux capitaux propres	
- aux réserves légales (pour les porter à 10% du capital)	106.627,20
- aux autres réserves	
Résultat à reporter	5.326.564.575,61
Bénéfice à distribuer	11.470.170,52

- rémunération du capital	
- administrateurs	
- participation des salariés	11.470.170,52

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99.88 %
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%

TROISIÈME RÉSOLUTION

Le rapport de rémunération de KBC Groupe SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, tel que repris dans le rapport annuel combiné du Conseil d'administration de KBC Groupe SA mentionné au point 1 de cet ordre du jour, est approuvé comme suit :

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	97.25 %
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Il est donné décharge aux administrateurs de KBC Groupe SA pour leur mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	98.80 %
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Il est donné décharge au commissaire de KBC Groupe SA pour son mandat exercé pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	99.45 %
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%

SIXIÈME RÉSOLUTION : nomination du commissaire

Conformément à la proposition du Comité d'audit et sur proposition du conseil d'entreprise, PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'entreprises SCCRL (« PwC ») est nommé en tant que commissaire pour le délai légal de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019. PwC a désigné MM. Roland Jeanquart et Tom Meuleman en tant que représentants.
Les honoraires de commissaire sont fixés à 145.000 EUR pour l'exercice 2016, et à 152.000 EUR par an pour les exercices 2017 et 2018.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	98.60	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Nominations statutaires

a) L'assemblée décide de nommer Mme Sonja De Becker comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	69.76	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

b) L'assemblée décide de renommer Monsieur Lode Morlion comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	70.20	%
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de		%

c) L'assemblée décide de renommer Mme Vladimira Papirnik comme administrateur indépendant, conformément aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés, pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	98.21 %
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%

d) L'assemblée décide de renommer M. Theodoris Roussis comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	68.97 %
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%

e) L'assemblée décide de renommer M. Johan Thijs comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	94.12 %
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%

f) L'assemblée décide de renommer Mme Ghislaine Van Kerckhove comme administrateur pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2020.

Le point de l'ordre du jour est approuvé à une majorité de	70.29 %
Le point de l'ordre du jour est rejeté à une majorité de	%

Le Président remercie Piet Vanthemsche pour les nombreuses années passées au service de KBC et pour ce qu'il a représenté pour KBC.

Il en est dressé procès-verbal.

Le secrétaire parcourt le procès-verbal, qui est signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui en ont exprimé le souhait.

Le président remercie les actionnaires pour leur confiance dans le groupe KBC.

L'assemblée se termine à 11h23.

le secrétaire	le président	les scrutateurs
J. Tyteca	T. Leysen	W. Kupers et T. Debacker

Résolution 4.

Approbation des comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2015

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.520**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**300.930.756**	**99,88 %**
Contre	**352.850**	**0,12 %**
Abstentions	**366.914**	

Résolution 5.

Approbation de la répartition proposée des bénéfices pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, étant entendu qu'aucun dividende ne sera payé et que 11.470.170,52 euros seront affectés au financement de la participation des travailleurs

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.866**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**300.006.543**	**99,88 %**
Contre	**358.879**	**0,12 %**
Abstentions	**1.285.444**	

Résolution 6.

Approbation du rapport de rémunération

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.886**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**289.665.574**	**97,25 %**
Contre	**8.187.615**	**2,75 %**
Abstentions	**3.797.697**	

Résolution 7.

Décharge aux administrateurs de KBC Group SA

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.781**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**296.452.811**	**98,80 %**
Contre	**3.594.630**	**1,20 %**
Abstentions	**1.603.340**	

Résolution 8.

Décharge au commissaire de KBC Group SA

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.886**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**298.408.095**	**99,45 %**
Contre	**1.636.842**	**0,55 %**
Abstentions	**1.605.949**	

Résolution 9.

Proposition de nomination de PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCCRL (« PwC ») à la fonction de commissaire

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.785**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**297.343.411**	**98,60 %**
Contre	**4.225.159**	**1,40 %**
Abstentions	**82.215**	

Résolution 10 a.

Proposition de nomination de madame Sonja De Becker au poste d'administrateur

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.785**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**209.540.033**	**69,76 %**
Contre	**90.830.819**	**30,24 %**
Abstentions	**1.279.933**	

Résolution 10 b.

Proposition de reconduction de monsieur Lode Morlion au poste d'administrateur

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.185**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**210.880.993**	**70,20 %**
Contre	**89.526.484**	**29,80 %**
Abstentions	**1.242.708**	

Résolution 10 c.

Proposition de reconduction de madame Vladimira Papirnik au poste d'administrateur indépendant

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.683**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**295.997.999**	**98,21 %**
Contre	**5.399.098**	**1,79 %**
Abstentions	**253.586**	

Résolution 10 d.

Proposition de reconduction de monsieur Theodoros Roussis au poste d'administrateur

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.880**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**207.075.250**	**68,97 %**
Contre	**93.185.875**	**31,03 %**
Abstentions	**1.389.755**	

Résolution 10 e.

Proposition de reconduction de monsieur Johan Thijs au poste d'administrateur

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.650.417**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**283.840.964**	**94,12 %**
Contre	**17.726.627**	**5,88 %**
Abstentions	**82.826**	

Résolution 10 f.

Proposition de reconduction de madame Ghislaine Van Kerckhove

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés		**301.649.880**
Pourcentage du nombre total d'actions émises		**72,15 %**
Pour	**211.156.594**	**70,29 %**
Contre	**89.252.728**	**29,71 %**
Abstentions	**1.240.558**	